

Conseil d'administration Séance plénière n° 270

du 15 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	26

Conseil d'administration Séance plénière n° 270

du 15 décembre 2022

Diffusion

Diffusion :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière du jeudi 15 décembre 2022 (de 10h à 13h, salle Sologne) (uniquement en présentiel)

Ordre du jour

Pour délibération
du CA : **D**
Pour information
du CA : **I**

BUDGET ET FINANCES

1. Budget rectificatif 2022 n° 3..... **D**
2. Budget initial 2023 **D**
3. Règles des biens à immobiliser à compter de 2023..... **D**
4. Revente d'un terrain acquis à Ploufragan **D**

PROGRAMME

1. Révision de la maquette financière du 11^e programme (à la suite de l'avis conforme du comité de bassin réuni en séance plénière le 29 novembre)..... **D**
2. Révision du document de cadrage du 11^e programme suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 et sa déclinaison nationale via le plan stratégique national (PSN) (à la suite de l'avis conforme du comité de bassin réuni en séance plénière le 29 novembre) **D**

AIDES

- Décisions d'attribution des aides..... **D**
- Suite de la commission des Aides réunie le 14 décembre

RESSOURCES HUMAINES

Bilan social 2021

DIVERS

Sollicitation d'Agro Paris Tech pour participation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au conseil d'administration de la nouvelle fondation Agro Paris Tech en tant que personne qualifiée **I**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à tous.

Nous tenons aujourd'hui un conseil d'administration en visioconférence.

Je vous informe que j'ai reçu le 6 décembre dernier, en tant que présidente de notre conseil d'administration, une sollicitation de parlementaires français et européens qui demandaient à être reçus ce jour en présence de représentants du collectif qui est à l'initiative des rassemblements sur les retenues. Aussi, après échange avec des membres du conseil d'administration et le bureau, nous avons choisi de recevoir une délégation de ces parlementaires qui sera accompagnée de quelques personnes à l'issue de notre conseil, donc quand la séance sera terminée.

J'ai aussi décidé de tenir ce conseil en visioconférence parce que compte tenu de la manière dont se sont déroulées les précédentes manifestations, notamment dans les Deux-Sèvres, j'ai choisi d'assurer la sécurité des membres de notre conseil d'administration et d'éviter des confrontations qui pourraient être problématiques.

Je vous propose de commencer notre ordre du jour et de vérifier le quorum en faisant l'appel.

M. Gutton procède à l'appel nominal des membres du conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Je tiens à saluer la présence de M. Damien Lamotte, notre nouveau commissaire du Gouvernement, à qui je laisse la parole pour qu'il se présente en quelques mots.

M. LAMOTTE :

Merci, Mme la Préfète. J'ai pris les fonctions de sous-directeur à la direction de l'eau et de la biodiversité il y a deux mois, plus précisément à la sous-direction CASPS (coordination, animation des services et pilotage de la stratégie). Le nom est un peu pompeux mais derrière, il y a des questions budgétaires et de système des opérateurs notamment.

Mme la Présidente :

Je rappelle que notre conseil d'administration est encore incomplet à la suite du départ de M. Taufflieb qui représentait les personnalités qualifiées.

Nous avons deux postes vacants au comité de bassin ; l'un des deux a récemment été pourvu par Dominique Darmendrail du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui travaille sur le projet Eau, bien commun.

Lorsque la quatrième personnalité qualifiée aura été nommée, le comité de bassin pourra alors élire son représentant au conseil d'administration. Il reste donc encore un peu de démarche et nous serons enfin au complet. Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour.

M. GUTTON :

Notre ordre du jour est un ordre du jour assez classique de fin d'année et qui traite notamment du fonctionnement de l'établissement. Nous allons avoir un budget rectificatif dit d'atterrissage – un atterrissage que nous souhaitons harmonieux – puisqu'il nous est demandé aujourd'hui, dans les instructions nationales, de passer systématiquement un dernier budget rectificatif en fin d'année qui soit le plus proche possible de la situation budgétaire de l'établissement, en même temps que l'on vous présente le budget initial 2023. C'est un exercice qui est lourd pour les services mais qui est intéressant puisque nous pouvons comparer la réalisation de l'année n-1 et le budget initial de l'année n.

Nous avons ensuite l'examen de règles de biens à immobiliser, et la revente d'un terrain dans les Côtes-d'Armor.

Puis, nous reviendrons sur l'évolution du programme d'intervention de l'agence. Vous vous souvenez que lors du précédent conseil d'administration, nous vous avons sollicités pour revoir le programme pour intégrer à la fois les conséquences de la mise en place du plan stratégique national en matière agricole et également revoir à la hausse notre plafond de dépenses de l'ordre d'une centaine de millions d'euros. Cela a été voté conforme par le comité de bassin du 29 novembre dernier à Angers. Il revient donc maintenant au conseil d'administration de valider définitivement ces modifications qui se mettront en œuvre l'année prochaine et qui sont déjà intégrées dans le projet de budget initial que nous vous présentons aujourd'hui.

Nous reviendrons ensuite sur les aides qui ont fait l'objet d'avis hier en commission des Aides présidée par Mme Gallien.

Puis, nous avons un point sur le bilan social 2021 de l'agence de l'eau et une information sur une sollicitation de la fondation d'Agro Paris Tech.

Je confirme, puisque des articles de presse ont circulé sur le sujet, qu'il n'y avait pas à l'ordre du jour de délibération qui concerne le contrat territorial de la gestion quantitative de la Sèvre niortaise. Nous avons toujours été clairs là-dessus, il n'y avait aucun sujet en la matière. Je crois que les organisateurs de la manifestation d'aujourd'hui le savaient bien. Si jamais certains l'ont oublié depuis, ils le savaient bien quand ils ont décidé d'organiser cette manifestation.

Par ailleurs, nous avons reçu cette semaine un mail de Mme Bruny, dont nous avons été informés par M. Deguet, qui souhaitait revenir sur le futur compte rendu du conseil d'administration du mois de novembre. Vous avez bien noté que nous ne vous proposons pas aujourd'hui la validation du compte rendu, simplement pour des raisons pratiques. Il est à la relecture. Puis, le délai entre les deux conseils est un peu court. Néanmoins, Mme Bruny souhaitait revenir sur ce que sera le compte rendu. Ainsi, conformément à la demande de Mme Bruny, son commentaire sera bien intégré dans le compte rendu d'aujourd'hui et non pas dans celui de la réunion dernière.

Mme BRUNY :

Mme la Présidente, lors de la dernière commission des Aides du 21 octobre 2022 et du conseil d'administration qui a suivi, par manque de vigilance, nous avons commis une erreur. Nous avons voté favorablement à la délibération inscrivant le territoire du bassin de la Sèvre niortaise et du Mignon sur la liste des territoires en phase de nouvelle élaboration d'un contrat territorial de gestion quantitative. Or – et c'est ce que nous n'avons pas relevé –, ce contrat est porté par une chambre d'agriculture et animé par deux salariés de structure agricole, l'une de la chambre d'agriculture et l'autre de la structure directement bénéficiaire du contrat. Cette particularité aurait dû nous conduire à demander un vote séparé sur ce dossier et à voter contre, conformément à notre position constante de nous opposer à une gestion quantitative uniquement pilotée par des intérêts agricoles et de demander le respect des orientations du Sdage pour une gestion multipartenariale des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

De surcroît, dans ce dossier où plusieurs acteurs de l'eau ont souligné que les engagements environnementaux des bénéficiaires des équipements n'étaient pas tenus, confier le bilan évaluatif aux structures qui ont pris ces engagements pose un vrai problème.

Alors même que le bilan technique et financier à trois ans fait état de réalisations en deçà des objectifs, notamment sur les prises d'engagement en faveur d'une baisse des indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT), la structure qui a gouverné le contrat ne peut être qualifiée pour poursuivre le bilan et mener la concertation auprès des acteurs du territoire. Cela motive notre opposition à la décision du CA que nous n'aurions pas dû voter. Nous ne demanderons pas de revoir le vote, dont l'issue n'en serait d'ailleurs pas modifiée, et nous ne demanderons pas non plus d'amender le compte rendu qui y réfère.

Nous avons commis une erreur que nous reconnaissons, mais c'est aussi afin que la reconnaissance de cette erreur soit transcrite que nous prenons la parole en ce début de conseil d'administration. Il en va de notre cohérence dans le débat avec nos collègues du conseil d'administration et du respect du mandat que nous ont confié les acteurs de notre collègue. Il va de soi que pour nous, la question du portage du bilan évaluatif de ce contrat reste ouverte.

Signent les membres du conseil d'administration présents le 8 novembre 2022 (par ordre alphabétique) : Mme Bruny, M. Deguet, M. Doron et M. le Maignan.

Mme la Présidente :

C'est entendu. Nous passons à l'ordre du jour.

BUDGET RECTIFICATIF 2002 N°3

Point « budget » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous commençons par la thématique « budget ».

La commission Budget et finances s'est réunie le 7 décembre dernier, sous la présidence de Mme Schaepelynck, afin d'examiner divers points. Je laisse la parole à Mme la Vice-présidente du conseil qui, en l'absence du président et du vice-président de la commission Budget et finances, va nous rapporter les travaux, avec l'appui de notre secrétaire général, M. Tirvaudey.

Mme SCHAEPELYNCK (en visioconférence) :

Effectivement, la commission Budget et finances s'est réunie le 7 décembre. Elle était « découplée » de la commission Programme, les deux commissions se réunissant souvent conjointement. De ce fait, nous étions très peu nombreux. Nous n'étions que sept alors qu'habituellement, nous sommes plutôt une vingtaine. C'était une première remarque.

Les points à l'ordre du jour étaient :

- le budget rectificatif numéro 3 ;
- le budget initial 2023 ;
- les règles des biens à immobiliser à compter de 2023 ;
- la revente d'un terrain à Ploufragan (Bretagne).

Je vais commencer par le budget rectificatif numéro 3. Il s'agit d'effectuer divers ajustements budgétaires afin de permettre à l'agence de l'eau de procéder à l'actualisation de sa programmation votée préalablement, à l'occasion de l'adoption de son budget initial et des budgets rectificatifs successifs de l'année.

Cette actualisation est construite dans le respect du principe de la sincérité budgétaire et vise à garantir de meilleurs taux d'exécution.

Ces ajustements entraînent des évolutions sur le compte de résultat, sur le solde budgétaire ainsi que sur les niveaux prévisionnels de la trésorerie et du fonds de roulement.

M. Tirvaudey va nous présenter ce budget que l'on peut qualifier « d'atterrissage ».

M. TIRVAUDEY :

Effectivement, ces ajustements concernent, de façon traditionnelle, tous les postes de fonctionnement de l'agence. Le premier poste concerne l'enveloppe « personnel » qu'il s'agit de conformer à la réalité. Elle n'a pas été complètement consommée dans la mesure où nous avons mis un peu de temps, et nous mettons toujours un peu de temps, à recruter lorsque les postes sont vacants.

Il s'agit d'un ajustement à la baisse de 450 k€ en ce qui concerne cette enveloppe « personnel », aussi bien en autorisation d'engagement (AE) qu'en crédits de paiement (CP).

Sur l'enveloppe « fonctionnement », il s'agit de prendre en considération une diminution de 1 M€ liée à la baisse des annulations-réductions qui ne dépendent pas réellement de notre mode de fonctionnement.

En investissement, l'ajustement est de 500 k€, lié essentiellement à des remplacements de systèmes de sécurité qui vont être lancés tout à fait en début d'année 2023. Pour des raisons calendaires – ils étaient prévus au budget 2022 –, nous les reportons sur le budget 2023, ce que nous verrons tout à

l'heure. Voilà en ce qui concerne ce budget rectificatif sur le domaine 0, pour lequel il s'agit de constater la réalisation d'un certain nombre d'économies.

Il s'agit également de prendre en considération – sur l'aspect aide qui vous concerne le plus, qui est au cœur de notre métier finalement – une diminution de 25 M€ de nos engagements, issue d'une sous-consommation que nous retrouvons sur toutes les lignes et que j'ai pu éventuellement expliquer.

Il vous est proposé de réduire de 10 M€ l'enveloppe sur la ligne 18 dédiée aux programmes de développement rural régionaux (PDRR).

Corrélativement à cette baisse des AE, nous avons également à constater une diminution de l'ordre de 50 M€ des crédits de paiements (CP) cette année, liée à des retards pris, et à une moindre réalisation d'un certain nombre de projets par les collectivités bénéficiaires.

Enfin la dernière proposition, plutôt vertueuse, une diminution de 1,5 M€ en AE-CP, des dépenses liées qui ont été nécessairement moins consommées. Voilà sur l'aspect « intervention spécifique ».

Toujours par rapport à ce budget rectificatif, la troisième diapositive concerne la diminution du montant des avances accordées au 10^e programme. J'indique qu'il ne nous reste plus que 820 k€ à verser et qu'il n'y aura plus d'avance a priori au 31 décembre 2022.

Il s'agit aussi, dans le budget rectificatif, d'intégrer l'augmentation de 2,93 M€ des montants justifiés par l'Agence de services et de paiement (ASP), tout en prenant acte d'une diminution des appels de fonds à hauteur de 3,73 M€.

En ce qui concerne les paiements pour services environnementaux (PSE), nous avons une diminution de l'ordre de 250 k€.

Cela nous permet d'arriver à un budget d'atterrissage qui se traduit par les données suivantes :

- une variation positive de trésorerie, de l'ordre de 60 M€, portant le niveau de cette dernière, en fin d'année, à 89 M€;
- un compte de résultat prévisionnel à - 16,73 M€;
- un fonds de roulement qui va être porté à 156,51 M€.

Mme SCHAEPELYNCK :

Au sein de la commission, deux remarques d'administrateurs ont porté sur les raisons du retard de paiement des aides et autour d'un éventuel prélèvement sur la trésorerie de l'agence. Les débats ont porté autour de ces deux questions.

M. TIRVAUDEY :

En ce qui concerne la première question, les raisons de ce retard de consommation seront étudiées dans le cadre de l'élaboration du compte financier, de façon plus détaillée. Nous aurons à ce moment-là le bilan complet sur l'année que nous n'étions pas capables de faire aujourd'hui.

Concernant les prélèvements sur la trésorerie, cela ne dépend pas réellement de nous.

M. GUTTON :

C'est la première fois que nous faisons ce budget d'atterrissage qui va nous permettre d'arriver à 100 % de réalisation puisque nous retirons les CP ou les AE.

En réalité, nous avons eu une heureuse surprise en fin d'année, c'est que beaucoup de paiements sont en cours de réalisation. Vraisemblablement, nous aurions pu garder un peu plus de crédits de paiement. Je le dis à notre collègue du contrôle budgétaire, et à M. Lamotte, qui est devenu notre commissaire du gouvernement.

Il faudra garder plus de marges de manœuvre l'an prochain sur la fin d'année. En effet, quand nous préparons un budget, nous le faisons quasiment un mois et demi avant pour qu'il puisse être validé par le conseil d'administration, cela d'autant que nous devons le soumettre auparavant à nos tutelles. De ce fait, nous n'avons pas forcément une visibilité totale. Nous savons que malheureusement – je ne sais pas si c'est la même chose dans les collectivités mais j'ai toujours vu cela dans les services de l'État –, toutes les demandes de paiement arrivent en fin d'année, ce qui amène à une surcharge d'activité des services.

Ainsi, nous pouvons avoir des variations très fortes. La semaine dernière, Sophie Croiset me disait que nous avons payé 35 M€ en une semaine. Si toutes les semaines étaient comme celle-là – j'ai fait un calcul rapide –, cela ferait 1,8 Md€, ce qui ne correspond pas vraiment à notre budget d'intervention. Il y a donc bien un déséquilibre de fonctionnement en fin d'année.

Mme SCHAEPELYNCK :

Merci pour toutes ces précisions. La commission avait émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres demandes d'explication ? Sur le budget rectificatif numéro 3, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

- *Budget rectificatif n°3-2022.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-186 du 15 décembre 2022.

BUDGET INITIAL 2023

Point « budget » n° 2 de l'ordre du jour

Mme SCHAEPELYNCK :

Le budget initial a été élaboré en lien direct avec le BR3 présenté précédemment. Le budget 2023 reprend les prévisions d'émissions pour l'exercice 2023 inscrites dans les recettes prévisionnelles du 11^e programme tout en intégrant les ajustements d'assiettes validés par les instances de bassin.

Ce budget est supérieur de 1,6 %, donc presque de 6 M€, à celui de 2022.

Côté dépenses, le niveau d'engagement des aides est conforme à la maquette révisée du 11^e programme. Les dépenses de personnel ont été évaluées sans réduction d'effectif en 2023, amenant à une légère hausse des dépenses salariales. Les autres dépenses de surveillance, de fonctionnement et d'investissement sont globalement maîtrisées malgré les hausses liées au coût de l'énergie ou à des reports de projets entre 2022 et 2023.

Les contributions aux opérateurs du MTES et à l'État sont budgétées à un niveau identique de celui de 2022 en attendant les préconisations de la loi de finances de 2023. Les restes à payer seraient proches de 610 M€. Ce niveau inclut les montants versés à l'ASP (21,21 M€) et dans le cadre des PSE (6,13 M€) et serait donc plus faible si l'ensemble des crédits versés étaient justifiés.

Avant de rappeler les deux points qui ont fait l'objet d'un débat, M. Tirvaudey nous présente d'abord ce budget.

M. TIRVAUDEY :

Je rappelle le rôle d'un budget. C'est un outil prospectif, évaluatif et de pilotage. Ce n'est pas à proprement parler une décision mais cela fournit un cadre que nous essayons d'avoir le plus complet possible où sont recensées toutes les dépenses et toutes les recettes.

Le premier élément entrant est constitué des recettes, donc pour nous par les redevances. Elles sont évaluées à 371,7 M€ pour l'année 2023, avec une structure quasi identique à celle des années précédentes. Notre « inertie » de fonctionnement est naturelle.

Comme Mme Schaepeilynck le disait, ces recettes intègrent les évolutions qui ont eu lieu à l'occasion de la révision du 11^e programme. Nous avons donc une évolution sur la collecte domestique à hauteur de + 10,6 % ; c'est la fameuse hausse de 1 centime. Puis, nous avons les prélèvements « irrigation » qui, pour l'instant, sont évalués en hausse de 6,1 %, les prélèvements « eau potable » à + 2,1 % et les prélèvements pour les autres usages à + 0,4 %. Ce sont les principales variations envisagées.

En ce qui concerne les dépenses, nous allons commencer traditionnellement par les dépenses de personnel. Nous avons la chance d'avoir encore cette année un plafond d'emploi qui est maintenu, donc des moyens de fonctionnement qui restent conséquents. L'enveloppe « personnel » est pratiquement constante. Elle est évaluée en intégrant une augmentation de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) concernant les personnels à hauteur de + 1,7 %.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées en AE et en CP. Les principales évolutions sont dues aux coûts énergétiques. Notre facture d'énergie (électricité et gaz) a augmenté de 40 %, comme pour tout un chacun.

La deuxième évolution significative concerne la montée en puissance de la DSIUN (direction des systèmes d'information). Nous allons avoir une courbe des dépenses en forme de cloche. Nous sommes sur la phase ascendante dans la mesure où nous sommes en train de réaliser des projets en commun. C'est véritablement une phase de surcoût en attendant le retour à des dépenses moindres.

Sur les engagements, nous avons des autorisations d'engagement à hauteur de la maquette prévue.

En ce qui concerne les paiements envisagés, nous pourrions naturellement payer l'intégralité de tout ce qui va être engagé, notamment de terminer le plan France Relance. Une décision a été prise durant l'été de passer à un acompte à 50 % de façon à aider le plus possible l'ensemble des partenaires de l'agence.

Sur la partie « dépenses liées », nous actons une grande stabilité de ces dépenses avec l'idée d'optimiser systématiquement les dépenses de surveillance. Les marchés de surveillance sont étudiés au plus juste de façon, là aussi, à réduire des coûts de fonctionnement.

Les contributions aux opérateurs seront ajustées à l'occasion du premier budget rectificatif. Elles ne sont pas connues aujourd'hui. Nous avons donc reproduit les contributions 2022 à l'identique. Elles seront fonction d'éléments liés à l'année 2022. Pour l'instant, nous ne pouvons pas les intégrer.

Concernant les investissements les évolutions qui vous sont présentées reprennent en creux celles que nous avons pu évoquer à l'instant à l'occasion de la présentation du BR3 de l'année 2022. En effet, ce qui n'a pas pu être réalisé, ou ce qui est en cours de réalisation sur 2022, est reporté sur 2023. Cela nous donne quand même un niveau d'investissement sur le moyen terme, c'est-à-dire sur cinq ans, qui est relativement constant.

Par ailleurs, les recettes sur avances versées continuent de diminuer. C'est un élément important. Vous savez que depuis le 11^e programme, il n'y en a plus. Il reste encore 218 M€ à recevoir. C'est finalement une forme de garantie de fonctionnement de l'agence. Ces retours d'avances sont évalués à 26,83 M€ pour l'année 2023.

Tout cela nous donne finalement une soutenabilité budgétaire relativement conséquente et consolidée. Nous prévoyons un fonds de roulement, fin 2023, à hauteur de 111 M€. Nous prévoyons également une trésorerie et un budget cible de 30 M€ à la fin de l'année. Enfin, les restes à payer apparaissent, avec ces hypothèses, en diminution à hauteur de 616 M€.

On peut comparer ces 616 M€ de reste à payer avec nos éléments « d'actif » qui pourraient être mobilisés. Il reste à nous revenir 218 M€ du fait des avances qui ont déjà versées ; on peut y ajouter une année de redevances, par définition, qui est de l'ordre de 370 M€. Vous voyez qu'en une année, si l'on devait « fermer » l'agence – ce qui est absolument exclu mais qui, comptablement parlant, est concevable –, nous avons une réelle soutenabilité budgétaire.

Les éléments sur lesquels il vous est demandé de vous prononcer vous sont également présentés : le plafond d'emploi, la variation de trésorerie envisagée, un compte de résultat prévisionnel, une capacité d'autofinancement, des restes à payer à 616 M€, un fonds de roulement final à 111 M€tout cela illustrant au final une agence qui est en bonne santé financière.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

M. MARQUÈS :

Je vais être bref. Je vais souligner, en tant que représentant du personnel, que nous sommes évidemment satisfaits du fait que pour la deuxième année consécutive, nous n'ayons plus de baisse

d'effectif et que nous ayons un maintien des effectifs, ce qui nous permettra d'effectuer quelques redéploiements nous permettant d'assurer de nouvelles missions. Je pense au littoral et aux enjeux sur les masses d'eau côtières, sur la biodiversité et éventuellement d'autres nouvelles missions plus ponctuelles. Nous avons eu France Relance. Nous aurons le fonds vert et peut-être d'autres dispositifs à l'avenir. Évidemment, nous souhaiterions une augmentation des postes mais c'est déjà pas mal.

M. DEGUET :

Ce n'est pas une intervention à proprement parler mais plutôt une explication de vote. Vous avez tous reçu le compte rendu, donc vous avez vu qu'à la commission, il y a eu trois votes contre. Je veux les expliquer ici.

Ce vote que nous avons fait à la commission Finances n'est pas surprenant. Nous avons voté contre ce budget pour une raison très précise que je vais donner ici. Ce budget comporte dans la ligne 21, dont j'ai bien compris qu'elle n'était pas entièrement consacrée aux bassines... mais il comporte une sous-ligne qui est dédiée aux bassines et dans l'état actuel des choses...

Excusez-moi, j'ai utilisé le terme « bassines ». Je veux bien utiliser l'expression « retenues de substitution » à condition de dire « dites de substitution » parce que je conteste un peu le fait de considérer parfois qu'elles soient toutes de substitution. Je vais dire « retenues » tout simplement.

Dans les retenues qui sont pour l'instant programmées, il n'y a que celles de la Sèvre. Nous avons voté contre la décision. Nous avons aussi voté contre les augmentations de taux plafond. Je vous rappelle que depuis que c'est passé, il y a eu au moins deux augmentations de coût plafond. Nous ne serions pas très loin d'un doublement depuis 2019. Pas un doublement mais un peu moins... Nous sommes donc contre ces deux éléments.

Le dossier dit très clairement qu'il s'agit de concrétiser les retenues de substitution de la Sèvre niortaise en tenant compte de la revalorisation des coûts plafonds. Ce sont les deux décisions contre lesquelles nous sommes allés. Nous sommes donc cohérents sur le fait de ne pas vouloir que l'on prévoie des sommes pour cette dépense.

Après, je donne des éléments de cohérence de vote dont vous avez compris qu'ils étaient importants pour nous. Néanmoins, ce n'est pas seulement cela. Franchement, dans la situation telle qu'elle est en ce moment, nous pensons que recommencer, continuer à financer pendant toute cette année des retenues sur ce territoire alors même que le contrat va être en révision – nous avons dit tout à l'heure ce que nous pensions de la façon dont devait se faire la révision –, ce n'est pas forcément un élément de nature à reprendre les choses à la racine et avancer.

Ainsi, premièrement, nous avons un souci de cohérence globale, et deuxièmement, nous avons aussi le souci de trouver des solutions apaisées à cette question.

M. ALBERT :

J'entends cette explication de M. Deguet. Simplement, nous avons, dans cette même instance, refusé un vote de budget il y a quelque temps, et avec presque l'unanimité, par rapport à un souci budgétaire de l'agence et par rapport au plafond mordant, ce qui s'entendait très bien dans l'esprit du conseil d'administration et du comité de bassin. Néanmoins, si chacun se mettait, au regard d'un article précis, à ne pas voter le budget 2023, cela voudrait dire que l'État va reprendre la main à partir du 1^{er} janvier. Ce serait quand même dommage que nous en arrivions à cela.

Je ne comprends pas ce vote qui porte sur un budget prévisionnel et non pas sur une délibération actée de dépenses directes sur le projet lui-même. J'alerte quand même sur le fait que si au 1^{er} janvier, nous ne votons pas le budget, cela voudrait dire qu'on ne payerait pas les salariés de l'agence à un moment donné. Je veux quand même dire que c'est très grave que l'on en arrive là. Je m'interroge sur la motivation de voter contre un budget qui n'est qu'un document prévisionnel ne contenant pas une délibération portant directement sur les projets que l'on entendrait voir refuser.

M. DEGUET :

Nous n'allons pas faire toute la séance là-dessus. Je comprends tout à fait vos objections et je ne veux surtout pas en parler. Néanmoins, je peux vous assurer que si jamais on revenait sur le plafond

mordant, nous aurions la même attitude que jusqu'à présent et nous la refuserions avec vous. Puis, nous réexaminerions avec vous, juste avant que les conditions soient posées, si l'on reprenait le budget ou pas. Je vous rappelle que c'est ainsi que nous avons procédé chaque fois que nous n'avons pas voté le budget. Puis, nous avons revoté le budget juste après de manière à ce que précisément, notre attention à l'avenir de l'agence de l'eau soit prise en compte.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Dans ce cas, nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ?

M. GUTTON :

Cela fait 4 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Mme Auburger s'abstient. Nous avons donc 22 voix pour.

- *Budget initial 2023.*
- **Adoptée à la majorité (22 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-187 du 15 décembre 2022.

RÈGLES DES BIENS À IMMOBILISER À COMPTER DE 2023

Point « budget » n°3 de l'ordre du jour

Mme SCHAEPELYNCK :

Dans le cadre d'un audit réalisé par la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret, une analyse a été réalisée portant sur les biens enregistrés à l'actif dans les comptes de l'agence de l'eau.

Cette analyse révèle qu'un certain nombre d'actifs et de biens ont une valeur unitaire inférieure à 500 € hors taxes. Ce sont surtout des biens informatiques et de bureau qui auraient vocation à être comptabilisés en investissement.

Cependant, leur montant inférieur à 500 € hors taxes ne justifie pas leur comptabilisation et leur suivi en immobilisations.

En conséquence, seuls les biens supérieurs à 500 € hors taxes seront inscrits en investissement et à l'actif de l'agence.

Il n'y a pas eu de débat autour de cette délibération. Tout a été voté en commission, avec un avis favorable.

M. TIRVAUDEY :

Il s'agit d'une délibération extrêmement technique. L'agence a le souhait d'inventorier de façon très détaillée ses biens. Finalement, la granulométrie de cette analyse était beaucoup trop fine, donc nous allons passer à 500 € au lieu de 250 €.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Dans ce cas, nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ?

- *Modalités d'amortissement des immobilisations. Application de la règle des 500 € HT unitaire.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-188 du 15 décembre 2022.

REVENTE D'UN TERRAIN ACQUIS À PLOUFRAGAN

Point « budget » n°4 de l'ordre du jour

Mme SCHAEPELYNCK :

L'agence a acquis en 2014 un terrain à Ploufragan. Ce terrain était destiné à un projet de construction de locaux pour la délégation Armorique. Aujourd'hui, l'agence est à la recherche de nouveaux locaux en conformité avec les exigences du troisième schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui sera présenté prochainement.

En conséquence, il est proposé de vendre à Saint-Brieuc ce terrain pour un montant de 62.680,41 € ht.

Il n'y a pas eu de débat en commission autour de cette question.

M. MARQUÈS :

Je vais être très bref pour rappeler ce que j'ai dit en commission Budget. Contrairement à ce qui est inscrit dans le rapport qui a été distribué ce matin, je me suis abstenu en commission Budget. Je vais m'abstenir également en CA. En effet, il y a un sujet « local ». Les équipes sont un petit peu inquiètes concernant le déménagement ou non de leurs locaux actuels. Iront-elles en centre-ville ou pas ? Où iront-elles ? Je sais que le sujet est juste de vendre un terrain. C'est en quelque sorte indépendant. Cependant, il faudra que nous en discutions en interne dans d'autres instances. Je m'abstiens donc sur ce vote.

Mme la Présidente :

Nous y serons attentifs. Y a-t-il des votes contre ?

- *Revente terrain Ploufragan.*
- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-189 du 15 décembre 2022.

RÉVISION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous passons à la thématique Programme. Le conseil d'administration du 8 novembre dernier avait validé le projet de modification de la maquette financière par domaine du 11^e programme.

Cette modification requérant l'avis conforme du comité de bassin, celui-ci a examiné la modification proposée lors de sa séance du 29 novembre 2022 et a délibéré favorablement. Il s'agit donc d'adopter définitivement la modification de cette maquette.

C'est vraiment un point technique, donc je vous propose de ne pas rentrer dans le détail, sauf s'il y a des questions de compréhension ou des commentaires, puis de passer directement à l'adoption de la délibération. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je la soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Révision de la maquette financière du 11^e programme n°15.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-190 du 15 décembre 2022.

RÉVISION DU DOCUMENT DE CADRAGE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

En vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la nouvelle PAC (2023-2027) déclinée dans le plan stratégique national (PSN), le conseil d'administration du 8 novembre 2022 avait validé un projet de modification du document-cadre du 11^e programme.

Le comité de bassin a rendu un avis favorable lors d'une délibération du 29 novembre dernier. Il s'agit maintenant d'adopter la modification du document de cadrage définitivement en séance. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

M. DEGUET :

Dans le même esprit et sans ouvrir le débat, nous nous sommes abstenus au comité de bassin et nous nous abstiendrons cette fois aussi. Un certain nombre d'entre nous probablement voudront voter contre mais je préconise de nous en tenir à l'abstention.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres commentaires ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous avons deux abstentions.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Modification du document de cadrage et des fiches action AGR_3, AGR_4, AGR_5 et QUA_6 du 11^e programme concernant les aides liées à la politique agricole commune pour l'entrée en vigueur du futur plan stratégique national.*
- **Adopté à la majorité (25 voix pour, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-191 du 15 décembre 2022.

DÉCISION D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA SUITE DE LA COMMISSION DES AIDES DU 14 DÉCEMBRE

Point « aides » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission des Aides s'est réunie hier, 14 décembre 2022, sous la présidence de Mme Gallien.

Mme GALLIEN :

Nous avons eu notre dernière commission des Aides hier après-midi. Nous avons fait un point financier sur les engagements prévisionnels. Nous avons déjà pressenti à l'avant-dernière commission un certain tassement, lequel se confirme un peu sur cette quatrième commission des aides, avec un niveau d'engagement prévisionnel pour l'année 2022 de 88 %. Nous pensions pouvoir dépenser 65 % du 11^e programme. Nous en sommes, si vous validez les avis de la commission des aides d'hier, à 62 % sur le 11^e programme.

Il s'agit d'une année 2022 qui reste malgré tout dynamique, avec des lignes qui fonctionnent bien telles que la ligne 12 et la ligne 11, puis les lignes 24 et 23. Néanmoins, compte tenu du contexte d'augmentation du coût de l'énergie notamment, nous sentons une certaine prudence des collectivités territoriales. En 2023, il faudra surveiller si ce ralentissement d'activité se poursuit ou pas.

Au niveau des domaines, si le conseil d'administration votait ce qui a été décidé hier par la commission des aides, nous serions en termes d'engagement :

- à 80 % du domaine 1 qui concerne tout ce qui est planification, gouvernance et connaissance ;
- à 92 % du domaine 2 qui concerne le petit cycle de l'eau, c'est-à-dire l'eau potable et l'assainissement ;
- à 87% du domaine 3 qui traite du grand cycle, avec les mesures territoriales liées à la biodiversité.

Ensuite, nous avons parlé de la politique contractuelle qui se développe bien, avec 16 contrats territoriaux pour les années à venir, c'est-à-dire 2023-2025, avec un montant des actions retenues de 49,5 M€ et des aides programmées à hauteur de 26 M€.

Vous avez affichés sous les yeux, les 16 contrats territoriaux. Il a été discuté un certain nombre de contrats dans les détails, notamment le contrat territorial du captage des Prés Nolleys, le contrat territorial de la Sèvre niortaise et le contrat territorial Guirande, Courance et Mignon, avec des votes contre ou des abstentions. Puis, l'ensemble des contrats territoriaux ont été votés à l'unanimité, sauf trois à la majorité.

Sur la politique contractuelle, nous avons trois accords de programmation qui représentent aussi une somme très conséquente, à savoir 49,8 M€ de montant d'actions retenues pour 21,8 M€ d'aides prévisionnelles pour essentiellement la presqu'île de Guérande-Atlantique, La Rochelle et le secteur Tours Métropole Val de Loire. Sur ces 3 accords de programmation, la commission des aides a donné un avis favorable à l'unanimité.

Nous avons également une demande d'aide particulière ou de dérogation pour le plan « algues vertes », donc les PSE, avec un rappel sur la réunion du conseil du 18 mai 2022 qui avait acté les enveloppes d'autorisation d'engagement pour 6 dispositifs PSE retenus et pour une enveloppe maximale de 5,8 M€. Cette enveloppe est complétée par un financement de l'État de 1,4 M€ et une participation des conseillers départementaux du Finistère et des Côtes-d'Armor pour un total de 8,2 M€.

Au cours de l'année 2022, la mobilisation des exploitations agricoles a eu lieu, pour les 6 porteurs de PSE, entre juillet et mi-octobre 2022, ce qui a permis d'aboutir à des montants définitifs par territoire sur ces 6 territoires différents.

Il a été proposé hier, avec une validation à l'unanimité des membres de la commission des Aides, sauf 2 votes contre et 1 abstention, de réaliser une fongibilité des enveloppes entre territoires, ceux devant dépenser plus étant les territoires de la baie de Saint-Brieuc et de la baie de Douarnenez et les quatre autres territoires dépensant a priori un peu moins au niveau de la mobilisation de cette action.

Normalement, nous avons deux recours gracieux, dont un qui concerne le conservatoire du littoral et des rivages lacustres qui avait démarré de manière anticipée l'opération. Nous avons donc proposé de défalquer de 20 % le montant des aides. Néanmoins, la commission des Aides a donné un avis positif à l'unanimité. Cela ne représente pas des sommes faramineuses. La commission propose un montant maximal définitif de subvention de 28.132 € au lieu de 18.506 €. Cela a été favorablement acté à l'unanimité.

Un autre dossier concerne l'AEP de Bourbon-Lancy qui a reçu aussi un avis favorable de la commission. En l'occurrence, nous avons souhaité intégrer les travaux de protection des puits du champ captant de l'AEP de Bourbon-Lancy, ce qui entraîne une augmentation du montant de l'aide de l'agence, qui était prévu initialement à hauteur de 220.691 € et qui passe à 369.461 € si vous en êtes d'accord. En tout cas, cette proposition a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la commission des aides d'hier.

Mme DORET :

Mme Gallien me signalait ce matin que cette deuxième dérogation manquait dans le diaporama. En fait, ce n'est pas une dérogation. Hier, vous avez examiné une aide complémentaire. Dans la mesure où la commission des Aides a émis un avis favorable et comme il ne s'agit pas d'une dérogation, cela ne passe pas devant le conseil d'administration. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de délibération proposée aujourd'hui.

Mme GALLIEN :

Merci. Nous délibérons donc uniquement sur le recours gracieux du conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette présentation très détaillée et très étayée. Je laisse la parole à ceux qui veulent intervenir.

M. DEGUET :

Je rejoins une remarque du directeur qui indique qu'il faut procéder à des votes séparés.

Mme BRUNY :

Je tenais à remercier les services qui nous ont donné des éléments très complets sur les différents contrats. Cela faisait l'objet d'un dossier complémentaire. 1.160 pages, c'est beaucoup. Je suis désolée parce que cette fois-ci, je n'ai pas tout lu. En tout cas, nous pourrions nous y référer. Merci encore aux services.

Mme la Présidente :

Je vous propose un vote séparé en commençant par les contrats qui ont fait l'objet de votes différents lors de la commission pour pouvoir ensuite voter ce qui semble faire l'unanimité de manière groupée. Nous commençons par le contrat territorial du captage des Prés Nolleys en Eure-et-Loir.

M. MARQUÈS :

D'habitude, je ne prends pas part au vote sur l'ensemble des décisions d'aides.

M. DEGUET :

Je vais justifier simplement sur ce contrat-là. C'est un contrat de captage. Nous savons la difficulté que nous avons à obtenir des résultats sur les questions de captage prioritaire. Pour autant, il y a des captages dans lesquels il y a effectivement un certain nombre de résultats. En gros, il existe une réflexion sur quel moment on passe au réglementaire ou pas. Clairement, cette question est posée.

En l'occurrence, sur ce contrat, les objectifs qui sont donnés sont tellement éloignés des objectifs que l'on pourrait attendre que cela pose un problème. Une qualité des eaux de surface qui descend à 50 mg/l en 2028 dans un contrat qui est en train de se syndiquer, avec en plus un bilan sur ce qui s'est passé dans lequel on dit qu'il y a une forte participation mais que l'on n'arrive pas à faire baisser les taux... On ne dit pas que l'on n'arrive pas, on dit que l'on rencontre des difficultés à mettre en œuvre le « machin » qui permet de... En gros, cela ne baisse pas ou très peu.

Il faut manifestement un peu de réflexion supplémentaire. Nous sommes sur des contrats tout le temps renouvelés, tout le temps avec de la participation et dans lesquels rien ne bouge. C'est le deuxième contrat. Mettre du monde en route dans un premier contrat, pourquoi pas ? En revanche, remettre du monde en route sur un deuxième contrat, on peut en faire cinq pour mettre du monde en route mais il y a un moment où il faut que cela revienne.

La citation que je viens de faire porte sur les eaux de surface. Il y a aussi une citation qui dit que l'on arrivera à 50 mg/l dans la nappe souterraine mais là, c'est en 2027. Bizarrement, c'est avant les eaux de surface mais c'est une autre question.

En gros, ce n'est pas pour pinailler, c'est pour dire que là, il faut vraiment commencer à rentrer un peu dans le dur. Tout cela, ce sont des captages qui sont classés prioritaires avec plusieurs générations de captages prioritaires. Il y a un moment où il faut que ce soit crédible.

Je précise qu'il y a d'autres contrats de captage pour lesquels nous n'avons pas voté contre parce que nous avons regardé, nous avons mené une analyse plus poussée. Il y en a un autre au-dessus où il y est clairement indiqué que sur la zone, on va faire de l'agriculture biologique. Dans ce cas-là, nous savons que cela va faire baisser l'IFT.

M. ALBERT :

Je comprends la remarque de M. Deguet sur ce contrat. J'étais intervenu en disant qu'il y avait un avis favorable de la commission locale de l'eau (CLE). Par contre, nous n'avons pas ses recommandations éventuelles pour ce contrat. Je pense que c'est un élément important à voir. Maintenant, pour des contrats qui sont deux fois trois ans aujourd'hui, nous avons quand même une clause de revoyure que nous n'avons pas auparavant. Personnellement, j'ai voté ce contrat mais je pense qu'il faudra bien, dans trois ans, avoir une étape pour reparler de ce contexte-là et je suis d'accord avec cela.

M. DEGUET :

On pourrait peut-être ajouter – parce que les débats de commission servent à quelque chose et c'est très bien – que ce contrat est un petit contrat « seconde zone » où il y en a plusieurs autres et où, clairement, les questions pourront être localisées et globalisées après coup. Toutefois, concernant le vote, je pense qu'il y avait une certaine importance pour indiquer qu'il y a un problème.

Mme la Présidente :

Cette remarque sera remontée aux services départementaux pour avoir leur attention dans les trois ans qui viennent. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Nous faisons un vote spécifiquement sur le contrat de captage des Prés Nolleys. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial du captage des Prés Nolleys (Eure-et-Loir) – contrat n°1342.*
- **Adopté à la majorité (21 voix pour, 5 voix contre, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-200 du 15 décembre 2022.

Mme la Présidente :

Nous passons au contrat territorial de la Sèvre niortaise amont et de ses affluents.

M. DEGUET :

Je vous propose, Mme la Présidente, de faire voter les deux en même temps parce que c'est le même sujet. Les deux sont des documents qui ne prêteraient à aucune remarque particulière, sauf que ce sont deux contrats particuliers « milieux aquatiques » sur un territoire où il y a par ailleurs un contrat quantitatif.

En effet, la question de traiter ces contrats indépendamment du contrat quantitatif amène à des situations un peu bizarres. Notamment, l'un des deux s'appelle « plusieurs rivières, dont le Mignon ». Je voudrais rappeler que le Mignon, cela doit faire à peu près six mois qu'il n'a pas eu d'eau.

D'ailleurs, c'est dit très clairement dans le document, on a des problèmes parce qu'on n'est pas tout à fait sûr qu'il y ait une habitabilité par les poissons. Par conséquent, faire des contrats « milieux aquatiques » avec peu d'habitabilité pour les poissons dans les rivières, c'est quand même un peu un problème.

Nous souhaitons vraiment que toutes les questions soient un peu globalisées et que l'on ne traite pas, d'un côté des questions quantitatives, et de l'autre des questions de milieux aquatiques. Les contrats existent. En plus, le projet lui-même comprend un grand nombre d'éléments intéressants, c'est pourquoi nous ne votons pas contre. Nous nous abstenons pour rappeler de façon très forte le fait qu'il faut régler toutes ces questions globalement et reprendre l'esprit du Sdage ainsi que de tous les documents que nous avons défendu jusque-là. Il ne faut donc pas « saucissonner » et faire des petits morceaux des contrats de ceci et de cela. Il s'agit de faire des contrats globaux et donc des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. GANDRIEAU :

J'ai du mal à comprendre tout cela. On ne veut pas « saucissonner ». Il y a une vraie volonté qui a été présentée à la CLE de ces deux contrats territoriaux « eau ». J'ai vu les représentants de la Sèvre niortaise. Ces contrats sont exemplaires. Ils ont été votés par beaucoup de monde, voire pratiquement tout le monde. S'il suffit d'avoir le mot « Sèvre » ou « Mignon » pour voter contre, je ne joue plus à ce jeu. Il existe une vraie volonté sur le territoire. Moi aussi, je fais des contrats territoriaux « eau » où il n'y a pas d'eau en ce moment sur les têtes de bassin mais nous faisons des reméandrages. Quand il y a de l'eau, je peux dire qu'il y a un niveau. Là, on va pouvoir épurer les eaux qui sont polluées. On va pouvoir remettre de la vie. Si vous ne voulez pas participer à ces contrats territoriaux « eau », c'est votre droit mais moi, je ne comprends pas ces mélanges qui sont faits.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres commentaires ? Nous allons passer au vote groupé de deux contrats territoriaux Sèvre niortaise amont et Guirande-Courance-Mignon. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial de la Sèvre niortaise amont et ses affluents (Deux-Sèvres) – contrat n°1283.*
- **Adopté à la majorité (21 voix pour, 5 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-206 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial Guirande – Courance – Mignon (Deux-Sèvres et Charente-Maritime) – contrat n°1284.*
- **Adopté à la majorité (21 voix pour, 5 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-207 du 15 décembre 2022.

Mme la Présidente :

Sur tous les autres contrats, nous faisons un vote regroupé. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Les autres contrats sont adoptés à l'unanimité.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial du Litroux et du Jauron (Puy-de-Dôme) – contrat n°1241.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-192 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial de la Loise, de la Revoute et du Bernard (Loire et Rhône) – contrat n°1356.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-193 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial du Cher montluçonnais (Allier et Cher) – contrat n°1173.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-194 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial de la Coise et ses affluents (Loire et Rhône) – contrat n°1357.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-195 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial Sioule-Andelot (Allier, Puy-de-Dôme et Creuse) – contrat n°1308.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-196 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial de la Dore et ses affluents (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire) – contrat n°1177.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-197 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial des affluents vichyssois de l'Allier (Allier et Puy-de-Dôme) – contrat n°996-cycle 2.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-198 du 15 décembre 2022.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial du captage du Porche (Cher) – contrat n°1343.*

- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-199 du 15 décembre 2022.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial du Loir amont et ses affluents Eure-et-Loir) – contrat n°1207.

▪ **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-201 du 15 décembre 2022.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial du Giennois (Loiret) Contrat n°1164.

▪ **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-202 du 15 décembre 2022.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial de la Vienne métropolitaine (Haute-Vienne) – contrat n°1285.

▪ **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-203 du 15 décembre 2022.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial de la Vienne médiane et ses affluents (Charente et Haute-Vienne) – contrat n°1220.

▪ **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-204 du 15 décembre 2022.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial Aunis Océan (Charente-Maritime) – contrat n°1223.

▪ **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-205 du 15 décembre 2022.

Mme la Présidente :

Sur les accords de programmation, y avait-il des commentaires particuliers ? Des questions ? Je vous propose, là aussi, de faire un vote groupé sur les trois. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande-Atlantique (Loire-Atlantique). Avenant de prolongation à l'accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux visant la protection des usages littoraux et au maintien du système d'assainissement du territoire de Cap Atlantique sur la période 2023-2024. Programme de travaux prévisionnel n°2734.

▪ **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-208 du 15 décembre 2022.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel d'études, de travaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle pour la période 2022-2024 (Charente-Maritime). Programme de travaux prévisionnel n°3009.

▪ **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-209 du 15 décembre 2022.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Accord de programmation visant la reconquête de la qualité des masses d'eau par la réalisation d'études et de travaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire pour la période 2022-2024 (Indre-et-Loire). Programme de travaux prévisionnel n°3005.
- **Adopté à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-210 du 15 décembre 2022.

M. GUTTON :

Sur les PSE, l'agence de l'eau propose des redéploiements entre territoires au bénéfice notamment de la baie de Douarnenez et de la baie de Saint-Brieuc – nous rappelons d'ailleurs que la baie de Saint-Brieuc représente presque la moitié de la superficie des baies « algues vertes » bretonnes –, sans crédits supplémentaires mais en programmant la totalité de ce qui avait été décidé au conseil d'administration du mois de mai dernier.

M. DEGUET :

Vous avez tous vu dans le rapport qu'il y avait eu des votes contre sur cette question. Je vais les expliquer très brièvement. Je rappelle que c'était un appel à projets et que l'appel à projets a certaines règles qui sont que les sommes qui sont données sont effectuées, que les porteurs donnent leurs objectifs et qu'ensuite, on réajuste.

Ce qui s'est passé là-dessus, c'est qu'à plusieurs reprises, on a modifié les règles de l'appel à projets. On les a modifiées parce qu'ils étaient l'un au-dessus de l'autre. Quand on a mis le deuxième, suivant les territoires, ce n'étaient pas les mêmes règles parce qu'il fallait tenir compte du fait qu'il y avait déjà eu le premier appel à projets. Tout cela, nous l'avons accepté avec une certaine souplesse en signalant chaque fois que ce n'était pas vraiment une logique d'appel à projets.

Puis, nous sommes arrivés en mai où une somme de 5 M€ était indiquée depuis le début pour l'appel à projets. Comme il y avait des demandes en plus, on est passé à 5,8 M€, ce qui fait que maintenant, on annonce que c'est 5,8 M€. Je rappelle quand même que cela a été mis parce qu'il fallait suivre les demandes. Là-dessus, comme les demandes ne sont pas suffisantes, on autorise des demandes qui, à ma connaissance, sont même arrivées après la baie de Saint-Brieuc pour arriver à ré-éponger ce qui n'a pas été dépensé dans l'autre élément.

Franchement, augmenter en mai de 800 k€, c'est déjà un problème par rapport à tous les autres appels à projets. Ce n'est pas de cette façon que l'on fait en général mais cela s'est passé ainsi. En plus, quand on se retrouve à ne pas pouvoir complètement les dépenser, on refait de nouveau des règles dérogatoires pour permettre une nouvelle rentrée. Cela pose le problème de ce qu'est un appel à projets.

Nous avons vraiment l'impression que nous sommes plutôt entrés dans une espèce de variable d'ajustement pour arriver à répondre à des besoins locaux, avec un mode de fonctionnement qui n'est pas celui de l'appel à projets. C'est pour cela que nous avons voté contre, non pas contre l'ensemble de la distribution, mais contre la fongibilité à hauteur des 800 k€ qui dépassent. Nous savons que c'est voter contre, tel que c'est présenté. Cela fait la troisième fois que nous revenons sur cet élément. C'est un appel à projets. C'est expérimental. Nous verrons d'ailleurs le résultat qui en sortira.

Sur les baies « algues vertes », c'est expérimental mais avec une expérimentation bien supérieure. Je rappelle que nous sommes aussi sur des expérimentations de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) et cela nous intéresse beaucoup. En l'occurrence, M. Albert avait trouvé un argument qui aurait presque pu me convaincre en indiquant que comme on autorisait plus de territoires, on allait trouver plus de règlements dans trois mois. Cela dit, nous verrons.

M. GUTTON :

Je réagis à l'interpellation de M. Deguet parce qu'on pourrait comprendre que nous faisons un peu n'importe quoi pour vous proposer des engagements à la fin sur ces territoires. Ce n'est évidemment pas le cas.

D'abord, dans ce type de procédure, les porteurs de projets, quand ils déposent leur plan auprès de l'agence de l'eau, n'ont pas une visibilité complète des engagements qui seront pris par les

agriculteurs sur leur territoire. Il faut un premier travail auprès des agriculteurs pour identifier le nombre d'agriculteurs susceptibles de se manifester à la fin de l'année. C'est sur cette base qu'ils font une première demande de financement. C'est ce qui nous a permis de faire une pré-répartition – c'était bien une pré-répartition – entre les territoires de l'enveloppe de 5 M€ que nous avons effectivement porté à 5,8 M€ au mois de mai dernier.

Ensuite, sur cette base-là – mais qui n'est qu'un pré-engagement puisque l'agence n'a pas engagé ses financements à ce moment-là –, les porteurs de projets vont démarcher les exploitants pour mobiliser un maximum d'acteurs. Ce qui s'est passé sur la baie de Saint-Brieuc, c'est qu'ils ont été effectivement dépassés par le succès puisqu'ils ont eu beaucoup plus de demandes que ce qu'ils avaient estimé au départ sur un territoire très étendu. J'ai d'ailleurs volontairement anticipé la question dans mon propos liminaire.

C'est sur cette base que nous proposons de redéployer puisque sur d'autres territoires, le succès a été moins au rendez-vous, donc les porteurs de projets avaient surestimé les demandes. Nous n'engageons qu'aujourd'hui les montants financiers sur les territoires, donc ce n'est pas une question d'antériorité de commencer ou pas. Nous ne les engageons qu'aujourd'hui sur la base d'estimations qui ne sont plus des estimations mais bien des listes d'engagements des agriculteurs du territoire.

Ensuite, le fait que nous ne ferions jamais d'abondement d'enveloppe, c'est faux. J'ai en tête notamment les plans nationaux d'action sur la biodiversité où nous accompagnons la protection d'espèces protégées. Il nous est arrivé à plusieurs reprises d'abonder l'enveloppe face au succès des dossiers déposés. Ce n'est pas véritablement nouveau.

Quant à des redéploiements, c'est quelque chose que nous faisons chaque année sur les mesures agroenvironnementales et climatiques qui sont des actions qui se rapprochent des PSE. Je vais même plus loin puisque la dernière fois, le conseil d'administration a même donné délégation au directeur général pour faire des ajustements en fin d'année sur les mesures agroenvironnementales et climatiques pour optimiser les financements et surtout optimiser le nombre de projets qui seront accompagnés sur le terrain puisque c'est bien la finalité de ces sujets.

Je tiens à rappeler tout cela et à louer le succès des PSE sur les baies « algues vertes » en Bretagne qui viennent en effet accompagner des contrats territoriaux que le conseil d'administration de l'agence a également validés, qui devraient être signés, je pense, au début de l'année prochaine avec l'Etat, le conseil régional et les conseils départementaux concernés et qui viennent surtout anticiper sur des mesures réglementaires qui s'imposeront dans trois ans pour ceux qui n'auront pas atteint les objectifs poursuivis. Il était vraiment essentiel qu'un maximum de moyens soit mis dès à présent pour permettre aux agriculteurs d'améliorer leurs pratiques d'abord – c'est aussi l'objectif –, puis d'échapper à des obligations réglementaires qui s'imposeraient à eux dans trois ans.

Mme la Présidente :

Merci pour l'explication. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Paiements pour services environnementaux dans les baies « algues vertes » (Finistère et Côtes-d'Armor). Dossiers 220653501, 220655101, 220655201, 220656601, 22066001, 220660201.*
- **Adopté à la majorité (23 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-211 du 15 décembre 2022.

Mme la Présidente :

Nous arrivons à la délibération sur le recours gracieux pour le conservatoire du littoral. Y a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) – Conservatoire du littoral et des rivages lacustres – restauration des zones humides marais du Payré (Vendée) – 2020 – Dossier n°200070701.
- **Adopté à la majorité (25 voix pour, 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-212 du 15 décembre 2022.

M. DEGUET :

C'est juste une remarque. A cause de l'erreur qu'a faite Mme Gallien tout à l'heure, il y a eu un certain nombre de décisions qui ont été prises en commission. Je signale que nous avons voté contre une aide sur une centrale EDF. C'est tout. Il n'y a pas de vote. C'est simplement une information. Cela figurera, j'imagine, dans le compte rendu de la commission.

THÉMATIQUE « RESSOURCES HUMAINES »

Mme la Présidente :

Nous passons à la présentation du bilan social.

M. TIRVAUDEY :

Je vais essayer d'être succinct et le plus complet possible. Le bilan social de l'agence pour l'année 2021 est le suivant. Concernant les effectifs, nous avons 284 ETP (équivalents temps plein), avec 164 femmes (60 %) et 120 hommes (40 %). Les parts de CDD représentent à peu près 3 % de l'effectif. C'est l'équivalent de presque 12 ETPT (équivalents temps plein travaillés) sur 280.

M. GUTTON :

L'équivalent temps plein, c'est à un moment donné alors qu'un ETPT, c'est un agent à 100 % présent sur l'année. Cela donne une bonne idée de la part des CDD par rapport à l'ensemble des effectifs.

M. TIRVAUDEY :

Il faut aussi retenir que ce sont 76 % d'équivalents cadre A à l'agence, ce qui, en termes de capacité d'ingénierie, est très important.

L'âge moyen est de 50 ans. Il n'a pas augmenté. Les femmes sont plus jeunes que les hommes.

L'ancienneté moyenne est de 16,5 ans. Cela signifie que les agents font une grande partie de leur carrière à l'agence. C'est aussi justifié par le fait que 15 % des agents seulement sont fonctionnaires tandis que 85 % sont des contractuels « agence » qui sont amenés à y effectuer tout leur parcours professionnel.

Nous avons aujourd'hui un poids du télétravail qui, comme dans toutes les organisations, s'est accru. 159 agents sont en télétravail ou ont fait une demande de télétravail. Cependant, entre la demande de télétravail et la réalité du télétravail, 50 % du temps qui est demandé en télétravail est effectivement réalisé en télétravail, c'est-à-dire que les personnes demandent deux fois plus mais ne sont pas systématiquement en télétravail sur le temps demandé.

Nous avons un turnover qui tend à s'accélérer puisque nous avons eu 20 départs sur l'année 2021.

Concernant les cadres supérieurs et les dirigeants, malgré les efforts développés par M. Gutton, nous avons encore un taux de féminisation de l'encadrement supérieur qui est insuffisant. Cela s'est un peu amélioré. Nous sommes à 41,7 % de taux de féminisation de l'encadrement.

La mobilité interne est un point essentiel. Je ne vais pas développer plus, vous avez les éléments.

Sur l'aspect « rémunération », nous avons un salaire moyen qui ressort à la somme de 3.355 €. Les dépenses sociales représentent 2 % des rémunérations.

La formation est un élément important à l'agence. Un budget de 160 k€ a été consacré à cette dernière, indépendamment du budget qui est consacré au personnel de la DSIUN.

Les conditions de travail sont relativement bonnes. Le seul problème, ce sont les quelques accidents de trajet auxquels nous avons eu à faire face, notamment des accidents de vélo.

Nous pouvons être fiers du taux d'emploi de travailleurs handicapés puisque nous sommes à 8,04 % alors que l'obligation légale est à 6 %. Cela résulte de la décision d'accompagner les personnes qui sont dans cette situation et témoigne d'une réelle volonté politique en la matière.

Je disais tout à l'heure que 2 % des dépenses salariales sont consacrées à la politique sociale. Vous en avez la répartition aussi bien en termes de restauration que de chèque emploi service universel (CESU).

Les relations professionnelles sont soutenues. Vous avez un certain nombre de réunions qui sont mentionnées. Surtout, cela représente à peu près l'équivalent de 2 ETPT consacrés, en termes de temps passé, à ces relations sociales.

Nous pouvons conclure, pour illustrer ce bilan social 2021, avec la signature portée par M. Gutton le 28 novembre de deux protocoles. En effet, le directeur général a signé avec les représentants du personnel un protocole « télétravail » et un protocole sur la façon de négocier et de favoriser ces relations sociales.

M. MARQUÈS :

Je vais apporter un petit complément sur le bilan social. Je vais mentionner certains chiffres que vous trouverez dans le document.

Sur l'égalité femme/homme, un indicateur montre que le salaire moyen des hommes est supérieur de 700 € au salaire moyen des femmes pour un temps plein. Je crois que j'avais déjà fait la demande l'an dernier d'avoir non pas un salaire moyen théorique pour un temps plein mais d'avoir la différence par genre de salaire réel en prenant en compte également les temps partiels qui sont pour 57 d'entre eux des femmes et pour 9 d'entre eux des hommes. L'écart de salaire en théorie est de 700 € mais dans la réalité, il est plus élevé eu égard au temps partiel. Cela se traduit dans notre grille de salaire par la présence plus élevée des hommes dans les catégories supérieures (catégorie 1bis) et des femmes dans les catégories 3 et 4 (53 femmes pour 10 hommes).

Le deuxième sujet porte sur la mutualisation de la DSIUN qui ne dépend pas que de l'agence de l'eau Loire-Bretagne puisque c'est une mutualisation entre les six agences. Il existe encore sur cette équipe en interne des problèmes de postes non pourvus, de tension et en externe en matière de service rendu sur les applications informatiques pour les six agences.

Puis, il y a eu un dialogue intense et pas toujours facile en 2021 dans les différentes instances entre l'administration et les différents syndicats représentatifs, avec des désaccords sur la gestion du télétravail mais fort heureusement, en 2022, cela s'est réglé avec la signature de ces accords.

Mme la Présidente :

C'est un éclairage complémentaire. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Des questions ? Apparemment, l'exposé était trop bien fait. Pour le coup, il n'y a pas de vote, c'est une information.

THÉMATIQUE « DIVERS »

Point « évaluation » de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

M. Gutton va rapporter le point sur Agro Paris Tech.

M. GUTTON :

C'est à titre d'information pour le conseil d'administration. Cela me semblait important que vous en soyez informés. Vous connaissez tous l'excellente école Agro Paris Tech qui est la suite de l'Institut national agronomique Paris-Grignon. Il existait une fondation Agro Paris Tech qui œuvrait depuis dix ans. Elle évolue aujourd'hui en fondation reconnue d'utilité publique.

À cette occasion, ils m'ont sollicité pour que l'agence de l'eau puisse y participer, non pas en donnant des financements. Je leur ai rappelé que l'agence de l'eau n'avait pas vocation à contribuer par des dons au capital de cette fondation. Ils l'ont bien compris. Ils souhaitent néanmoins que l'agence puisse participer au collège des partenaires institutionnels pour donner une dimension un peu différente des acteurs habituels de l'agriculture et pour avoir dans leur conseil d'administration un établissement public du ministère de la Transition écologique.

Cela m'a semblé être intéressant, une reconnaissance de la place de l'agence de l'eau au niveau national sur ces questions et donc, pour ce qui me concerne, j'ai donné un avis favorable à cette participation qui n'engage en rien financièrement l'agence de l'eau.

Cela me semblait important de l'évoquer ici. La fondation est en train de se mettre en place pour l'instant. Nous reviendrons vers vous pour la présenter plus complètement, quitte à solliciter la fondation qui viendrait à ce moment-là en commission pour exposer son action.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions à ce sujet ? C'était le dernier point de notre ordre du jour. Je vais vous rappeler les dates des séances de 2023 :

- mardi 14 mars de 10h à 13h : adoption du compte financier 2022 ;
- jeudi 6 avril de 14h30 à 17h à la suite du comité de bassin du même jour ;
- jeudi 29 juin ;
- jeudi 9 novembre ;
- jeudi 14 décembre.

Ces dates vous seront reconfirmées et redonnées par écrit par l'agence.

M. GUTTON :

Nous viendrons devant vous pour présenter le plan de résilience que les services de l'agence sont en train de construire, qui sera discuté en commission Programme, pour répondre au plan gouvernemental qui devrait être annoncé le 26 janvier prochain à Rennes.

Le comité de bassin a validé sa contribution au plan gouvernemental le 29 novembre. Le bureau du comité de bassin, lundi dernier, a validé la copie que Thierry Burlot va transmettre aujourd'hui puisqu'il a validé le courrier de transmission hier. Ce courrier doit partir cette semaine. Il est adressé au directeur de l'eau et de la biodiversité, plus exactement au ministre via la direction de l'eau et de la biodiversité, pour nourrir le plan gouvernemental.

Le ministre viendrait le 26 janvier à Rennes au Carrefour des gestions locales de l'eau. C'est en train de se caler. Il y aura beaucoup d'évolutions d'ici le 26 janvier mais c'est plutôt le jeudi 26 que Christophe Béchu et Bérangère Couillard viendraient pour présenter les orientations du plan. Pendant ce temps, les services de l'agence travaillent en parallèle à construire au sein du programme d'intervention de l'agence ce qui pourrait être le plan de résilience de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en appui des orientations ministérielles. Cela obligera à modifier le programme d'intervention de l'agence.

Le 14 mars, nous vous présenterons ce document qui aura été discuté en commission, avec autant de commissions qu'il faudra pour valider le programme. Le 6 avril, il sera présenté au comité de bassin puisque c'est le comité de bassin qui peut modifier le programme d'intervention d'une certaine façon avec un avis conforme. Nous concluons donc le comité de bassin du 6 avril par un conseil d'administration qui validerait ce programme de résilience de façon à le lancer dans la foulée. En effet, le ministre Béchu voulait que nous puissions très vite mettre en place des actions pour consolider la résilience des territoires dans le domaine de l'eau.

(Post conseil d'administration du 15 décembre 2022 : le plan de résilience n'a finalement pas été annoncé lors du carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes, les 25 et 26 janvier 2023).

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de lever la séance. Merci à tous.

La séance est levée à 11h03.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance plénière du jeudi 15 décembre 2022
(à 10 h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite
P	Mme AUBERGER Eliane	VISIO	
A	Mme AVEZARD Cécile		
A	Mme BERNARD Lydie		
A	M. BRIDET Jean-François		
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. RIEFFEL Jean-Noël M. SALAUN Eric
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	VISIO	
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	VISIO	
P	Mme ENGSTROM Régine	SIGNÉ	
P	M. FISSE Eric	VISIO	Mme VINCE Agnès Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
P	Mme GALLIEN Cécile	VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	Mme GOUACHE Florence		
A	Mme GRIVOTET Françoise		
A	Mme HAAS Betsabée		
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	VISIO	
R	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	VISIO	Mme LAVAURE Anouk
A	Mme LAMOUR Marguerite		
A	Mme LAVAURE Anouk		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	VISIO	
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
A	M. MICHEL Louis		
P	M. NOYAU Philippe	VISIO	
P	M. POIRIER Frédy	VISIO	Mme HAAS Betsabée
P	Mme RAPOSO Sophie	VISIO	
A	M. RIEFFEL Jean-Noël		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme ROUSSET Nathalie		
A	M. SALAUN Eric		
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	VISIO	
A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
P	M. VALLEE Mickaël	VISIO	
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	27

Présents : 20
Dont représentés : 2
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 14

Quorum 1 / 2 de 34 = 17

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	M. BURLOT Thierry	
R	M. DINGREMONT Benoît R. par M. Aren BASMADJIAN	VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance plénière du jeudi 15 décembre 2022
(à 10 h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Liste - Agence
 - Autre invités

Participant également

	NOM	ÉMARGEMENT
P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ

Agence

	NOM	ÉMARGEMENT
P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
P	M. GOUTEYRON Philippe	VISIO
P	M. JULLIEN David	SIGNÉ
P	M. MORARD Valery	SIGNÉ

	NOM	ÉMARGEMENT
P	M. MORVAN Jean-Pierre	VISIO
P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
P	M. PLACINES Jean	VISIO
P	Mme PRIOL Morgan	VISIO
P	M. RAYNARD Olivier	VISIO
P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ
P	M. TIRVAUDEY Marc	SIGNÉ